

PROPRIETAIRES-BAILLEURS

LI : Loyer intermédiaire LCS : Loyer conventionné social LCTS : loyer conventionné très social

Dossiers engagés à compter de la date de publication du PAT 2018	Taux maximum de subvention Anah			Prime de réduction de loyer Anah		Prime Habiter Mieux si 35% de gain énergétique	Prime de réservation	Prime à l'intermédiation locative		Subventions Dijon métropole			
	LCTS	LCS	LI	LCTS	LCS			LCTS	LCTS	LCS	LCTS	LCS	LI
Projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement <i>Plafond : 1000€ HT/m², max. 80 m²/logt</i>	45%	40%	30%			1 500 €				50€/m²	35€/m²	-	
Projets de travaux d'amélioration <i>Plafonds de travaux : 750 € HT/m², Max. 80 m²/logt</i>	Pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	45%	40%	30%	Montant égal à 3 fois le montant de la subvention de DM dans la limite de 150 €/m² maximum <i>Conditions cumulatives : En cas de conventionnement dans le secteur social ou très social / Uniquement en secteur tendu</i>	-	2000 € par logement doublée en secteur tendu			Prime Habiter Mieux Rénovéo si 45% de gain énergétique et étiquette D après travaux = 500 €			
	Pour l'autonomie de la personne	45%	40%	30%		-				Prime adaptation =500 €			
	Travaux d'amélioration des performances énergétiques	35%	30%	20%		1 500 €				Prime exceptionnelle de 1000 € jusqu'au 31/12/22 <i>Conditions : logement conventionné confié à une structure agréée d'intermédiation locative pour une durée d'au moins 3 ans</i> <i>Cumulable avec la déduction fiscale pouvant aller jusqu'à 85%</i>	Prime Habiter Mieux Rénovéo si 45% de gain énergétique et étiquette D après travaux = 500 €		
	Pour réhabiliter un logement dégradé	35%	30%	20%		1 500 €							
	A suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence	35%	30%	20%		-							
	Transformation d'usage	25%	25%	10%		-							

PROPRIETAIRES-OCCUPANTS

Dossiers engagés à compter de la date de publication du PAT 2018	Taux maximum de subvention – Anah		Primes Habiter Mieux		Subventions Dijon métropole		
	Très modestes	Modestes	Très modestes	Modestes	Très modestes	Modestes	
Projets de travaux lourds <i>Plafond de travaux : 50 000€ HT</i>	55%	50%	-	-	-	-	
Projets de travaux d'amélioration <i>Plafond de travaux : 20 000€ HT</i>	Pour la sécurité et la salubrité de l'habitat		55%	50%	-	-	
	Pour l'autonomie de la personne		55%	35%	-	-	
	Pour la précarité énergétique	Habiter Mieux Sérénité	60%	45%	10 % du montant des travaux HT subventionnables par l'Anah dans la limite de 2000 €	10 % du montant des travaux HT subventionnables par l'Anah dans la limite de 1600 €	Prime Habiter Mieux = 500 € ou Prime Habiter Mieux Rénovéo si 35% de gain énergétique après travaux = 1000 €
		Habiter Mieux Agilité	50%	35%	-	-	-
Rénovation relevant du programme Habiter Mieux et s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de copropriété (contingent de 30 logements par an)	-	-	-	-	Prime forfaitaire « copros » = 500 €		

Plafonds 2018 de ressources des propriétaires occupants Revenu fiscal de référence de toutes les personnes qui occupent le logement (année n-2 ou n-1)

Nombre de personnes au foyer	Plafonds très modestes	Plafonds modestes
1	14 360 €	18 409,00 €
2	21 001 €	26 923,00 €
3	25 257 €	32 377,00 €
4	29 506 €	37 826,00 €
5	33 774 €	43 297,00 €
par personne supplémentaire	4 257 €	5 454,00 €